

PROJET DE CADRE DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS

- Code UFJT :/...../.....
- Nom de l'établissement: [Résidence Jeunes les Noyers Verts](#)
- raison sociale de la personne morale
- Adresse de l'établissement : [Chemin des Noisetiers](#)
- Code Postal : [38500](#) Commune : [VOIRON](#)
- Téléphone : [04-76-07-37-11](#)
- Fax : [04-76-55-65-14](#)
- Email : residencejeuneslnv@relaisozanam.org

DATE de PASSAGE en CROSMS :

ANNEE 2009

Ce document s'appuie sur et vient en complément des éléments du dossier vert annexés.

Il a été élaboré à partir d'un travail collectif inter-institutionnel (CAF, Conseils Généraux, DDASS/DRASS, URHAJ et en référence aux : Circulaire DGAS 17 décembre 1996, Circulaire CNAF du 22 juin 2006, Référentiel Qualité des FJT du Rhône et de l'Ain

PREMIERE PARTIE :
LA POPULATION ACCUEILLIE

Ce chapitre s'appuie sur les données recueillies dans le cadre de l'outil d'observation et en fait une analyse.

Ces données pourront être complétées par une analyse des parcours résidentiels (si évolution vers le système d'information COHPHRA).

Ce chapitre doit notamment permettre de vérifier comment la mixité sociale est composée.

Il comporte également une analyse par le FJT de l'évolution de la population accueillie.

NB : sont jointes en annexe les données de l'observatoire de la population

I - POPULATION ACCUEILLIE : DONNEES GENERALES

I-1 Nombre de jeunes qui ont séjourné dans le FJT au cours de l'année : **87 jeunes (dont 4 couples et 6 collocations)**

Dont nombre de jeunes ayant réalisé un séjour fractionné (1) : **1 jeune**

I-2 Nombre de jeunes sortis du FJT au cours de l'année : **52 jeunes**

I-3 Nombre de jeunes admis comme « entrant » pour l'année : **58 jeunes (dont 3 couples et 5 collocations)**

I-4 Durée moyenne des séjours en mois (pour les résidents sortis du FJT au cours de l'année) : **5,5 mois**

I-5 Nombre de jeunes présents au 31.12.2009 : **36 jeunes**

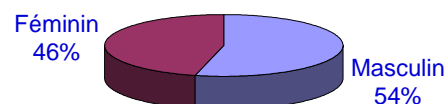
I-7 Taux d'occupation de l'établissement au 31/12/2009 : **83,7 %**

II - CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACCUEILLIE

Cette partie s'appuie sur les données recueillies dans le cadre de l'outil d'observation (aujourd'hui observatoire de la population) et en fait une analyse. Cette analyse s'appuie sur tout ou partie des rubriques de l'observatoire :

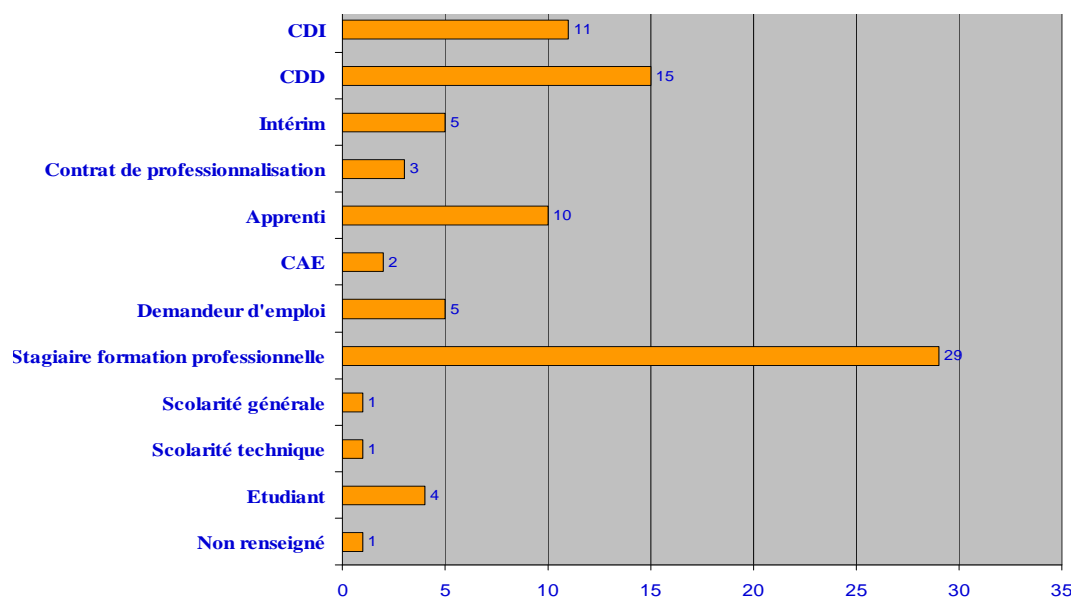
➤ *Age des résidents à l'entrée* : **moyenne de 22,4 ans**

➤ *Sexe* : **masculin : 47 jeunes, féminin : 40 jeunes**



➤ *Situation familiale (si famille avec enfants préciser)* : **83 célibataires et 4 couples**

➤ *Situation d'activité des jeunes au moment de leur entrée* :



➤ Niveau scolaire des jeunes au moment de leur entrée :

| Collège 3°, brevet | CAP/BEP Niveau ou diplôme | Bac pro ou technique Niveau ou diplôme | Bac général | BTS/IUT Niveau ou diplôme | Deug Niveau ou diplôme | Bac +3 Et + | NR |
|--------------------|---------------------------|--|-------------|---------------------------|------------------------|-------------|----|
| 1 | 18 | 8 | 24 | 12 | 12 | 5 | 15 |

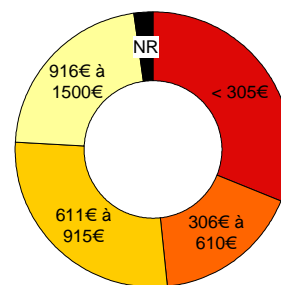
➤ Nature des Ressources :

| Liée à l'activité | Aide à la personne | Tiers privé | Aucune | NR |
|-------------------|--------------------|-------------|--------|----|
| 67 | 3 | 6 | 10 | 1 |

➤ Montant des Ressources Mensuelles, en euros :

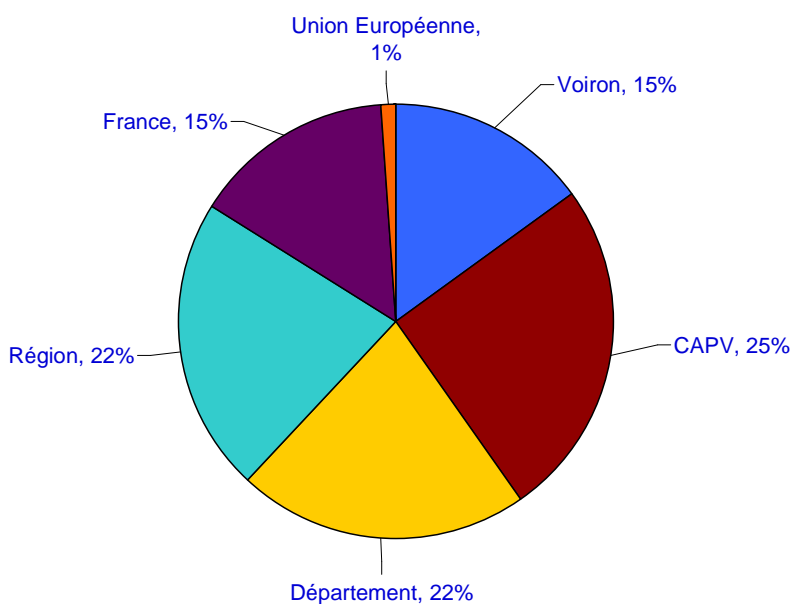
| ≤150 | 151 à 305 | 306 à 460 | 461 à 500 | 501 à 610 | 611 à 765 |
|------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 13 | 14 | 9 | 1 | 5 | 16 |

| 766 à 915 | 916 à 1000 | 1001 à 1065 | 1066 à 1499 | ≥1500 | nr |
|-----------|------------|-------------|-------------|-------|----|
| 8 | 4 | 0 | 13 | 2 | 2 |

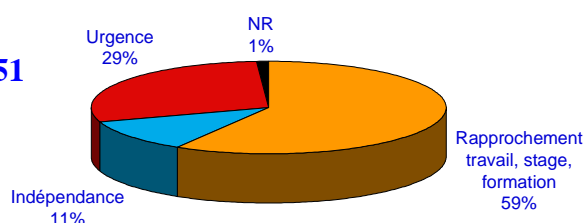


➤ Origine Résidentielle des jeunes au moment de leur entrée :

| | |
|-------------------------|-----------|
| Voiron | 13 |
| CAPV | 22 |
| Bilieu | 2 |
| Chirens | 0 |
| Coublevie | 0 |
| La Batie Divisin | 0 |
| La Buisse | 1 |
| La Murette | 1 |
| Moirans | 2 |
| Montferrat | 0 |
| Réaumont | 1 |
| Rives | 2 |
| St Blaise du Buis | 1 |
| St Jean de Moirans | 4 |
| Tullins | 2 |
| Voreppe | 2 |
| Vourey | 1 |
| St Cassien | 2 |
| St Etienne de Crossey | 1 |
| Département | 19 |
| Région | 19 |
| France | 13 |
| DOM-TOM | 0 |
| Union Européenne | 1 |
| Hors UE | 0 |
| NR | 0 |



- *Raisons de recherche de logement :*
Rapprochement travail, stage, formation : 51
Indépendance : 10
Urgence : 25
Nr : 1

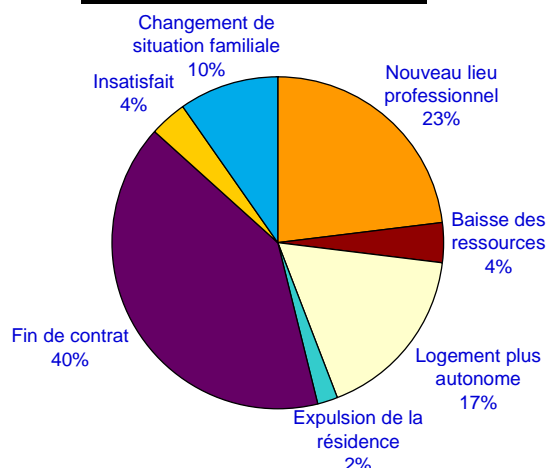


- *Durée de séjour : moyenne de 5,5 mois*

- *Raisons du départ du FJT et situation de logement et lieu à la sortie :*

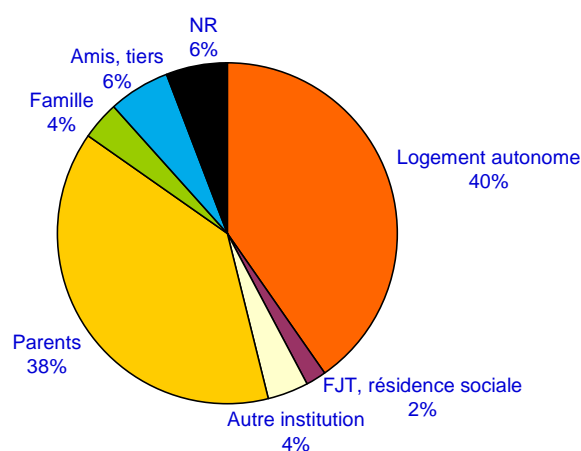
| | |
|--|-----------|
| Nouveau lieu professionnel | 12 |
| Fin de contrat | 21 |
| Logement plus autonome | 9 |
| Changement de situation familiale | 5 |
| Fin du contrat de résidence | 0 |
| Expulsion de la résidence | 1 |
| Limite d'âge | 0 |
| Insatisfait | 2 |
| Baisse des ressources | 2 |
| Non Renseigné | 0 |

Raison du départ du FJT



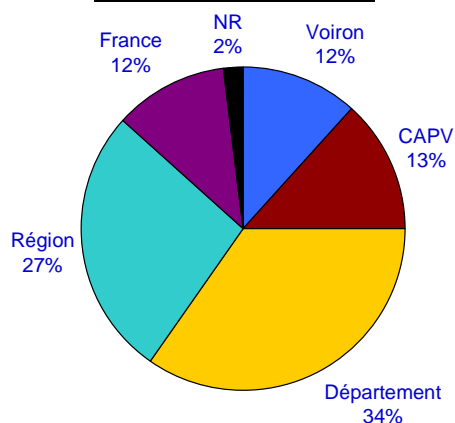
| | |
|--|-----------|
| Logement autonome | 21 |
| Sous location, bail glissant | 0 |
| FJT, résidence sociale | 1 |
| Autre institution | 2 |
| Meublé | 0 |
| Hôtel | 0 |
| Parents | 20 |
| Famille | 2 |
| Amis, tiers | 3 |
| CHRS et accueil d'urgence | 0 |
| Logement très précaire (squat, camping,...) | 0 |
| Sans logement | 0 |
| Non Renseigné | 3 |

Situation de logement à la sortie



| | |
|------------------------------|-----------|
| Voiron | 6 |
| CAPV | 7 |
| Département | 18 |
| Région | 14 |
| France | 6 |
| DOM-TOM | 0 |
| Union Européenne | 0 |
| Hors Union Européenne | 0 |
| Non Renseigné | 1 |

Destination de sortie



Ce chapitre doit notamment permettre de vérifier comment la mixité sociale est composée.

III -EVOLUTION DE LA POPULATION ACCUEILLIE

Il s'agit ici de présenter **l'analyse produite par l'équipe d'animation** sur l'évolution de la population accueillie dans l'année écoulée.

Au cours de cette année 2009 on a pu voir que la population des jeunes accueillis s'était dans l'ensemble fragilisée, notamment suite à la crise économique.

Les jeunes qui avaient des missions intérim ou bien des CDD, ont vu leur contrat prendre fin. Les résidents qui étaient en alternance ont eu beaucoup de difficultés pour trouver un emploi soit pour leur formation soit à la sortie des études.

Sur l'année 2009 on constate que 30% des jeunes vivent avec moins de 300€ par mois.

D'un autre point de vu la résidence a du accompagner un certain nombre de jeunes, notamment des jeunes filles, dans des démarches autres que le logement. Il y a eu entre autre des accompagnements liés au soin, et un à la réorientation auprès de la Maison de l'autonomie. Dans l'ensemble nombreuses de ces situations sont des jeunes en rupture avec le réseau familial. Pour finir, outre notre partenariat habituel (CCAS, Maison de l'Emploi...) nous avons eu des contacts avec l'ASE, l'hôpital de St Egrève, le SPIP.

Ces nouvelles demandes sont le reflet d'un public jeune de plus en plus précaire, autant d'un point de vue des ressources (sans garantie minimum) que de la fragilité sociale et psychique dans laquelle il se trouve.

**DEUXIEME PARTIE :
LES MOYENS DU PROJET
PRESTATIONS SERVIES ET PERSONNELS**

I – PRESTATIONS ET SERVICES

A l'appui des fiches d'activité « gestion de logement », il s'agit de présenter sous cette rubrique les éléments complémentaires destinés à expliciter comment chacune de ces activités concourt au projet de l'établissement et comment elles participent de la mixité sociale.

I.1 HABITAT :

Descriptif de la diversité de l'offre proposée :

- Type de logements :
 - 30 studios meublés et équipés de 20m²
 - 3 studios meublés et équipés de 17 m²
 - 10 studios meublés et équipés de 15 m²
- Montant des redevances pratiquées par type de logement
 - studios de 20m² : 401,60€
 - studios de 17 m² : 386,73€
 - studios de 15 m² : 290,73€

Descriptif des Services associés et ses caractéristiques (laverie, espaces collectifs...)

- Laverie : deux machines à laver et un sèche-linge avec un accès géré par le personnel
 - Salle collective : ouverte une à deux soirées par semaine ainsi que sur des temps d'animation ponctuels (avec un coin repas, un point informations, un coin informatique), afin de permettre aux jeunes de se rencontrer, d'avoir accès à Internet, de venir se renseigner, se documenter ou tout simplement échanger avec l'animatrice
 - Garage à deux-roues
 - Un agent de maintenance et de gardiennage : afin d'assurer le confort des logements et la sécurité et le calme au sein de la Résidence
- Comment cette offre contribue-t-elle à favoriser la mixité ? des prix variés selon la taille du logement offrant une possibilité d'accès à tous, un accompagnement au logement facilitant les démarches des résidents
- Comment les services associés à l'habitat sont-ils intégrés dans l'animation du vivre ensemble ?
Ces services nécessitent une organisation et une sensibilisation des résidents afin de permettre un accès à tous, un partage des services, le respect de chacun.

I.2 RESTAURATION:

Descriptif de l'activité restauration ou des équipements proposés pour l'alimentation des jeunes au sein de la structure.

La Résidence ne comprends pas de service de restauration. Cependant des animations autour de l'alimentation peuvent être proposées ponctuellement. La salle collective comprenant une cuisine aménagée permet de réaliser et partager des repas avec les résidents.

Tarifs pratiqués (moyenne par repas) : environ deux euros de participation par résident

- L'éducation alimentaire des jeunes est-elle une préoccupation portée par les personnels de restauration et les équipes éducatives? Comment ?

L'animatrice participe à la sensibilisation des jeunes sur une alimentation saine et équilibrée, en profitant des animations « repas » pour échanger sur le sujet : achat, préparation, convivialité

I.2 AUTRES ACTIVITES ou SERVICES COLLECTIFS:

Au cours de l'année 2009, plusieurs animations ont pu être réalisées. Ainsi, des jeunes ont participé à des **animations sportives** telles qu'une sortie au bowling, une sortie à Espace Vertical, une salle d'escalade où ils ont pu s'initier à cette pratique en toute sécurité ; ces actions avaient pour but à la fois de permettre aux jeunes de pratiquer une activité physique, favorisant ainsi leur hygiène de vie, mais aussi de découvrir de nouveaux sports. Ils ont également participé à des **sorties culturelles** en assistant à deux spectacles, un de théâtre et un de danse, au Grand Angle à Voiron, en visitant les caves de la Chartreuse, en visitant le Musée Mainssieux, en participant à une soirée développement durable au Cinéma de Voreppe ; ces actions ont permis de favoriser une démocratisation de la culture auprès des jeunes, en leur offrant la possibilité d'accéder à une salle de spectacle, ou encore de les accompagner dans la découverte du patrimoine du Pays Voironnais. Enfin, un « **Dîner du mois** » a eu lieu les trois premiers mois de l'année 2009 sur des thèmes variés, mobilisant un nombre conséquent de résidents ; ces dîners ont été l'occasion de sensibiliser les jeunes sur des notions de diététique, sur des idées de menus à budget restreint avec des produits de saison, d'expérimenter de nouvelles pratiques culinaires. L'ensemble de ces animations visait à rompre le sentiment d'isolement de certains jeunes, à favoriser le partage d'un moment convivial entre les résidents, de créer une dynamique de groupe au sein du Foyer Jeunes Travailleurs.

De plus, les jeunes ont la possibilité d'emprunter du matériel de sport ou des accessoires de cuisine.

Un constat, vérifié également par les collègues d'autres Foyers Jeunes Travailleurs du département, met en évidence le fait que les jeunes se mobilisent de moins en moins pour les actions collectives et « s'occupent » davantage chacun de leur côté.

Le Conseil de la Vie Sociale n'a pas pu être mis en place sur l'année 2010, du fait notamment d'un « turn-over » important des résidents, ne favorisant pas les possibilités et les envies d'investissement de chacun. L'équipe envisage plutôt l'institution de groupes d'expression, l'organisation de consultations de l'ensemble des résidents, comme le propose la loi de 2002. Dans ce sens, à l'arrivée de la nouvelle animatrice, des questionnaires ont été distribués aux résidents afin de recueillir leurs disponibilités et leurs envies par rapport aux animations collectives.

TROISIEME PARTIE :

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SOCIO-EDUCATIF DU FJT

Ce chapitre décrit les modalités (pratiques, processus, organisations) et moyens de mise en œuvre du projet socio-éducatif (actions, partenariat).

Il comprend quelques questions indicatives pour vous permettre de préciser ces pratiques et organisations.

Il précise les évolutions, met en valeur les actions ou mesures particulières mises en place.

Ce chapitre doit permettre d'éclairer notamment les questionnements suivants :

Comment la mixité sociale est favorisée dans l'habitat et l'animation ?

Comment les jeunes sont associés et leurs potentiels valorisés dans ce projet ?

Comment le FJT s'inscrit dans une politique locale de la jeunesse et de l'habitat, à deux niveaux :

sur le plan institutionnel ?

dans le cadre de l'accompagnement des jeunes ?

Si et comment le FJT est engagé dans un processus d'évaluation et de démarche qualité

I - LE FJT : UNE MISSION D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT

L'organisation de l'accueil, information et orientation à tous les publics jeunes demandeurs.

- L'identification du FJT sur son territoire

Un important travail en partenariat permet au FJT d'être identifié sur le territoire : Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, Centres Communaux d'Action Sociale, Maison de l'Emploi, Centres de formations, Lycées

- L'organisation de l'espace d'accueil

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 16h30

- L'organisation du processus d'accueil

Accueil téléphonique et sur place aux horaires d'ouverture

Le processus de traitement de la DEMANDE

- Permanences téléphoniques deux après-midis par semaine : donner des renseignements, prendre la demande
- RDV avec le jeune : enregistrement de la demande, constitution du dossier avec les pièces justificatives
- Etude de la demande en Commission directe ou interpartenariale
- Transmission de la réponse de la Commission au jeune

La demande doit être formulée par le jeune et c'est ce dernier qui doit constituer son dossier ; les partenaires participent à l'évaluation de la situation du jeune.

L'admission et l'entrée

- Le recours au Dépôt de garantie (Locapass) est-il couramment pratiqué ? oui, dès que les jeunes en ont besoin
Combien de dossiers dans l'année ?
- Le FJT assure-t-il l'aide au montage du dossier APL ? oui en aidant les jeunes à remplir les documents, en envoyant le dossier, en assurant le suivi de l'étude du dossier

La sortie du FJT (préparation à..., accompagnement)

Les travailleurs sociaux accompagnent les jeunes dans leurs démarches de quitter le FJT en les conseillant dans leurs recherches de logement, en lien notamment avec la personne de la MAIJ.

II - LE FJT : UNE MISSION D'APPRENTISSAGE DU « VIVRE ENSEMBLE »

La vie collective :

- Animations et activités hors habitat et restauration

Des animations culturelles, sportives, de sensibilisation sur la prévention sont proposées par l'animatrice (environ une par mois)

- L'organisation des temps d'animation et d'activités

La participation aux animations se fait sur la base du volontariat, mais les jeunes doivent s'inscrire au préalable

➤ Les moyens de gestion et d'animation des espaces collectifs

Un budget animation est géré par l'animatrice afin de proposer des animations sur toute l'année ou d'effectuer des achats nécessaires à l'animation.

Les jeunes participent financièrement à toutes les animations proposées

Les espaces collectifs sont ouverts en présence de l'animatrice

L'accès à la citoyenneté et à la vie sociale :

➤ Les mesures porteuses d'une dynamique de participation des jeunes à la vie du foyer : le droit à l'expression, le conseil de vie sociale, la participation aux instances de l'institution...

Le conseil de la vie sociale n'a pas pu se mettre en place sur l'année 2009 du fait du « turn over » important des résidents, qui ne permet pas un réel investissement de leur part.

Cependant les jeunes sont amenés à participer à des réunions de réflexion sur la vie collective, l'organisation des espaces collectifs, le fonctionnement de la Résidence

➤ Les mesures porteuses d'un droit individuel à l'intimité

Les logements des jeunes sont des espaces privés qu'ils peuvent aménager et décorer comme bon leur semble (dans la mesure où il le rende dans le même état que dans lequel ils l'ont trouvé). Ils sont responsables des personnes qu'ils y invitent.

Les professionnels, sauf en cas de force majeure, n'entrent dans les logements qu'en présence ou avec accord du résident.

Les jeunes sont libres de participer aux animations collectives.

Les partenariats, les nommer, les caractériser

L'URHAJ

La Maison de l'Emploi

Le Centre de Planification et d'Education Familiale

Le Grand Angle

Les questions suivantes seront développées

Comment les résidents sont incités à avoir le sens de l'intérêt général ?

Comment la mixité sociale est-elle favorisée dans l'habitat et l'animation ?

Comment les jeunes sont associés et valorisés dans cette organisation ?

III - LE FJT : UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE

1 : Les publics concernés par cet accompagnement pour l'année en cours ?

- Nombre : tous les jeunes hébergés
- Caractéristiques : un accompagnement lié au logement pour tous (démarches administratives, budget, entretien du logement, ...), un accompagnement plus global pour les jeunes suivis dans le cadre de la commission interpartenariale, en lien avec les partenaires (emploi/formation, santé, ...)
- Mode de prescription : des RDV réguliers avec les jeunes, des accompagnements physiques, des rencontres communes avec les partenaires
- Problématiques rencontrées : difficultés à gérer un budget, fragilité affective et/ou psychologique, précarité financière, difficultés à s'y retrouver dans les diverses démarches administratives

2 : Méthode et organisation de cet accompagnement

- Contractualisation : un contrat d'hébergement précisant les modalités de cet hébergement, un contrat d'objectifs signé avec le référent social (CCAS, ASE) ou emploi (MDE) du jeune lorsque la situation le nécessite
- organisation des équipes : une répartition des suivis entre les deux éducatrices spécialisées, des réflexions en réunion d'équipe sur les problématiques des jeunes rencontrés
- rapports...

3 : Les actions, outils, dispositifs mis en place pour prendre en compte la globalité du jeune ?

- Accès aux droits : un point information, renseignements est en accès libre dans la salle collective
- Accès au logement autonome : accompagnement pendant l'hébergement pour permettre aux jeunes d'être autonomes dans l'ensemble des démarches à effectuer, ainsi qu'un accompagnement à la sortie
Un suivi individualisé par la personne de la MAIJ peut être effectué après le départ du résident pour l'aider dans son installation
- Accompagnement à la Santé : des animations de prévention et de connaissances des droits de chacun, un accompagnement individualisé dans les démarches
- Aide à l'insertion sociale et professionnelle : un important travail en partenariat avec la Maison De l'Emploi afin d'assurer un suivi personnalisé des jeunes dans leurs démarches de formation et d'emploi

4 : Les partenaires mobilisés dans cet accompagnement

- Le monde scolaire et de la formation
monde de l'entreprise
La Maison De l'Emploi, certains centres de formation, les entreprises d'insertion locales
- Les accompagnements spécifiques (santé, éducation, insertion par l'économique, emploi...)
Le Centre de Planification
- Les acteurs du logement
La CAF, Epergos, les bailleurs sociaux, le CLH
- Autres
- Le service social : les CCAS

IV - L'INSCRIPTION DU PROJET DANS LES POLITIQUES LOCALES

Le FJT participe à la mise en œuvre des politiques locales de la jeunesse et du développement du territoire, ou travaille en partenariat avec les autres acteurs du territoire. Comment ?

Politique locale de la jeunesse

Politique locale de l'habitat

V - L'ENGAGEMENT DU FJT DANS UN PROCESSUS D'ÉVALUATION (LOI DU 2 JANVIER 2002) ET LA DÉMARCHÉ QUALITÉ

Indication sur les processus et actions en cours

Le FJT est en train d'effectuer son évaluation interne en participant à la démarche Kalitiss avec d'autres FJT du département.

QUATRIEME PARTIE :

LES PERSPECTIVES

Ce chapitre permet de faire un bilan synthétique de l'année en cours et de donner des indications sur l'évolution projetée à court et moyen terme.

Ces perspectives de développement peuvent être relatives :

- au bâti
- aux orientations socio-éducatives (identifier les marges de progrès possibles)
- autres

Au cours de l'année 2009, la résidence a connu un renouvellement de son équipe. Les deux postes à temps pleins de travailleurs sociaux (1 AS et 1 CESF) ont été transformé en 3 postes :

- 1 CESF à mi temps en charge de la MAIJ (CLLAJ de Voiron)
- 1 ES à mi temps sur l'animation de la vie collective et à ¼ de temps sur l'accompagnement
- 1 ES à ¾ de temps sur l'accompagnement et en poste de coordination

Cette nouvelle équipe, notamment par l'accompagnement proposé par les éducatrices spécialisées, vient en terme de compétences répondre à la problématique jeune de plus en plus marqué dans les demandes ou les résidents du FJT.

Néanmoins le travail mené se fait en lien avec les partenaires du territoire Voironnais et reste confronté à nos moyens limités en terme d'amplitude d'horaire.

Au dernier trimestre 2009, les travaux de l'aménagement de la nouvelle salle collective et du lieu de stockage à démarrer. Ce chantier a entraîné un travail conséquent de déménagement ainsi que le blocage de certains logements.

ANNEXES

ELEMENTS NOUVEAUX A PRODUIRE :

Capacité d'accueil général et conventionné (confer Partie 2) ci-après

Conventions importantes notamment de partenariats

Ce document s'appuie sur et vient en complément des éléments suivants du dossier vert, annexés :

- Observatoire de la population accueillie
- Fiche activité « gestion de logements
- Fiche activité « accès au logement indépendant »
- Fiche activité « autres fiches synthétiques d'activité »
- Fiche « personne morale »
- Fiche FONJEP (demande de reconduction, contrôle annuel occupation du poste)
- Analyse de gestion prévisionnelle N
- Analyse de gestion réel N- 1
- Rapport commissaire aux comptes ou comptes annuels attestés.

ANNEXE 1

CAPACITE D'ACCUEIL GENERAL ET CONVENTIONNE

ETAT PREVISIONNEL

Cette déclaration fait référence aux données du 1 janvier de l'année en cours(N), en intégrant les modifications connues pour l'année N et attendues en N+1 .

① CAPACITE GLOBALE DE L'ETABLISSEMENT ET DES SES ANNEXES EVENTUELLES

| | |
|---|--|
| Nombre de lits sélectionnés par la dernière Commission Régionale des FJT (CRFJT). | |
| Nombre de lits présentés à la sélection lors de la prochaine CRFJT. (1-1) | |
| Raisons d'une évolution éventuelle du nombre de lits : | |
| Date prévue pour la modification de capacité : mois / année | |

(2) CONVENTIONNEMENTS

2-1 Nombre de logements et places en ALT

| | |
|--|--|
| Nombre de logements conventionnés en ALT au 01.10.(N) et nombre de places | |
| Date de la dernière convention signée avec le préfet | |
| Evolution envisagée : oui non | |
| Raison de l'évolution annoncée : | |

2-2 Nombre de lits (places) sous « habilitation justice »

| | |
|--|--|
| Nombre de lits conventionnés par l'arrêté d'habilitation | |
| Date du dernier arrêté d'habilitation | |
| Durée de validité de l'arrêté | |
| Evolution envisagée : oui non | |
| Raison de l'évolution annoncée : | |

2.3 Nombre de lits (places) réservés pour le traitement social dans le cadre de l'aide aux jeunes majeurs (mission du département)

| | |
|---|--|
| Nombre de lits (places) conventionnés | |
| Date de la convention signée avec le Conseil Général | |
| Durée de validité de la convention | |
| Evolution éventuelle du nombre de lits conventionnés au 01.01.200 | |
| Raison de l'évolution annoncée : | |

2.3 Nombre de lits (places) réservés dans le cadre d'une autre convention (« Auberge de Jeunesse », centre de formation, établissement de protection de l'enfance...)

| | |
|---|--|
| Nombre de lits (places) conventionnés | |
| Date de la convention signée | |
| Durée de validité de la convention | |
| Evolution éventuelle du nombre de lits conventionnés au 01.01.200 | |
| Raison de l'évolution annoncée : | |
| | |

Récapitulatif :

- ◆ Capacité globale d'accueil du FJT sollicitée en agrément à la prochaine CRFJT

lits

- ◆ Capacité d'accueil conventionné prévu au 01.01.200

ALT

lits

PJJ

lits

CG

lits

Autre

lits

TOTAL

lits